

## Une petite aide ne serait pas de refus

Par **sonnya**, le **04/05/2006** à **17:23**

Bonjour à tous!!

Voilà j'étudie un cas pratique très réel dans le cadre d'un stage dans une association de droit des étrangers.

Je vous expose le cas (ce n'est pas du droit des étrangers dans ce contexte là).

Cette personne qui est un homme est de nationalité algérienne, il est venu en France il y a quelques années pour faire une grande école. Arrivé en France, il a arrêté ses études là et en a repris d'autres pour devenir informaticien. Il a décroché un poste de contractuel dans une Université depuis quelques années et donc ses contrats sont renouvelés tous les ans.

Il y a quelques temps il est rentré en Algérie pour des vacances, mais manque de pot il s'est fait arrêté à la douane algérienne et amené à la caserne car ce gaillard n'avait jamais fait son service militaire.

Donc là il est de retour en France et a perdu son poste à l'Université mais par contre il n'a reçu qu'un avertissement de la part de son employeur.

Il n'a pas reçu de lettre de rupture de contrat.

Voilà qu'est-il possible de faire?

Je ne vous donne pas mes idées comme ça je ne vous influerais pas.

Merci beaucoup par avance à ceux qui m'apporteront leur aide!

Sonnya